

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 532 accordant une subvention de 5.000 francs au comité d'entre aide

n° 532

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
5 avril 1946

Numéro JO  
n° 4 du 30/04/1946

Date du numéro  
30 avril 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance l'organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Sur la proposition du chef du bureau des finances,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Lue subvention de cinq mille francs (5.000 Iran s) sera mise a la disposition de M la Présidente du Comité I d'entraide chargée de l'organisation de la kermesse au profit de la ville sinistrée de Saint-Laurent du-Var.

#### Art. 2

La dépense est imputable au budget local (exercice 1916,

chapitre 14. article 5, paragraphe 1).

#### Art. 3

— Le chef du bureau des finances est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

J. CHALVET.